



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

collectivités territoriales

Question écrite n° 49881

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les conditions de remboursement aux collectivités territoriales de la TVA versée au titre des dépenses d'investissement 2008. Le versement des sommes correspondantes aux investissements 2008 sera avancé à 2009 au lieu de 2010 sous condition d'une augmentation réelle des dépenses d'équipement 2009 par rapport à la moyenne des années couvrant la période 2004 à 2007. Le dispositif, intéressant dans son principe, se fait en laissant de côté les communes ayant consenti un effort particulier d'investissement sur la période antérieure. Il aurait mieux fallu généraliser à toutes les collectivités le principe du versement du FCTVA l'année suivant les investissements. Elle lui demande donc de lui indiquer quand l'État entend généraliser un tel dispositif au profit de toutes les collectivités locales.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49881

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4789

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)